



COMMUNIQUE DE PRESSE

Affaire Ministère Public contre Monsieur Ali Darwiche :

La réalité des faits

Depuis quelques semaines, la presse nationale et internationale se fait l'écho de façon tendancieuse d'une plainte du Conseil du Café-Cacao auprès des autorités judiciaires ayant conduit à l'arrestation de Monsieur Ali Darwiche.

Monsieur Ali Darwiche, opérateur économique basé à Akoupé, est accusé de non-paiement sur les livraisons à crédit de 2.200 tonnes de cacao ayant entraîné des manifestations publiques des producteurs de café-cacao pour réclamer leur dû.

En effet, le 23 janvier 2017, les producteurs de café-cacao d'Akoupé ont publiquement manifesté leur mécontentement. Ils dénonçaient ainsi le non-paiement de leur cacao livré à l'acheteur Ali Darwiche. Ces informations ont été confirmées au cours d'une rencontre tenue le 24 janvier 2017 dans la salle de réunion de la Préfecture d'Akoupé, sous la présidence du Sous-Préfet de ladite localité.

Informé de cette affaire, Le Conseil du Café-Cacao, structure de régulation, de stabilisation et de développement de la filière café-cacao, a initié une rencontre avec Monsieur Ali Darwiche le 24 janvier 2017. Rencontre à laquelle a participé un ami de Monsieur Ali Darwiche dénommé Monsieur LY Boubou.

Au cours des échanges, Monsieur Ali Darwiche Représentant légal de la société Ivoire Négoce Akwaba (INA), qui est plus le gros acheteur de la région de la Mé, a reconnu qu'il n'avait pas honoré ses engagements à l'égard des producteurs, depuis plus d'un mois et qu'il subordonnait le paiement des producteurs à la vente de son cacao.

Le Conseil du Café-Cacao a informé Monsieur Ali Darwiche qu'en sa qualité d'autorité de régulation de la filière café-cacao, il a porté plainte contre lui au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire et pour le compte des planteurs de cacao. Et ce, pour les faits de non-paiement intégral du prix du cacao livré conformément à l'article premier bis de la loi n°89-521 du 11 mai 1989 modifiant et complétant la loi n°88-650 du 07 juillet 1988 relative à la répression des infractions en matière de commercialisation des produits agricoles.

A l'issue de cette rencontre, il a été demandé à Monsieur Ali Darwiche de produire un échéancier de paiement de sa dette. Au lieu d'un échéancier, Monsieur Ali Darwiche a plutôt fourni un courrier signé de son fils dans lequel il est mentionné qu'il paierait les producteurs dans un délai de 10 jours.

Saisi de l'affaire, le parquet a, en vue de la manifestation de la vérité, ouvert une information judiciaire contre monsieur DARWICHE Ali, pour les faits susmentionnés. L'action publique étant mise en mouvement, le retrait de la plainte ne saurait l'éteindre. L'entier dossier est à ce jour pendant devant le cabinet d'instruction du Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau.

Le cabinet d'instruction saisi de cette affaire, il conviendrait de lui laisser le soin d'accomplir les diligences qu'il jugerait nécessaire aux fins de faire respecter le droit.

Pour sa part, Le Conseil du Café-Cacao tient à rassurer les producteurs qu'il ne ménagera aucun effort pour la sauvegarde de leurs intérêts et les invite à garder leur calme et leur sérénité.

Fait à Abidjan, le 14 mars 2017.

La Direction Générale